

## Séance du 2 JUILLET 2024

**Présents** : Grandin Michaël, Gallier Claude, Ozouf Barbara, Cozic Patrick, Fleury Guylaine, Furcy Jackie, Le Champion Gonzague, Garnier Bruno, Marie Brigitte, Leredde Chantal, Asselin Sandrine, Boullot Anicet, Coutard Rachel, Delafosse Benoît, Gilles Sébastien, Gros Bernard, Lefort Martine, Lerendu Sabrina, Lesouef Christine, Louis Allain, Piedagnel Gilbert.

**Absents ayant donné procuration** :

Mariette Alicia qui avait donné procuration à Marie Brigitte,  
Leconte Béatrice qui avait donné procuration à Furcy Jackie,  
Dufour Géraldine qui avait donné procuration à Fleury Guylaine,  
Lebedel Christophe qui avait donné procuration à Garnier Bruno,  
Meunier Daniel qui avait donné procuration à Boullot Anicet,  
Riche Brigitte qui avait donné procuration à Coutard Rachel.

**Absents excusés** : Fontaine Timothée, Travers Julie.

**Secrétaire de Séance** : M. Cozic Patrick..

### I – COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 21 MAI 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 21 mars 2024.

### II – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2024

M. Le Champion explique que des modifications budgétaires s'imposent compte tenu de l'évolution des dossiers. Afin de protéger le mur Grimaldi, une préemption va être exercée. La commune saisit l'opportunité d'acquérir une réserve foncière à proximité du complexe Vivien. Au regard de l'appel d'offres de la voirie, il est opportun de réaliser la rue du Stade en une tranche.

#### Dépenses de fonctionnement

Libellés	Désignation	Montant BP	DM
<b>011</b>	<b>Charges à caractère générale</b>		<b>-66 100,00</b>
615221	Travaux bâtiments	337 143,44	-66 100,00
			<b>66 100,00</b>
	Virement à la section d'investissement	892 700,00	66 100,00
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

#### Dépenses d'investissement

Libellés	Désignation	Montant BP	DM
<b>21</b>			<b>46 100,00</b>
2111	Achat terrain bi-cross (terrain+notaire + géomètre)	0,00	35 000,00
2115	Bâtiment derrière mur Grimaldi	0,00	7 000,00
	Ecran salle de spectacle		4 100,00
<b>OPERATION</b>			<b>20 000,00</b>
634	Voirie + rue du stade	300 000,00	70 000,00
605	Aménagement sanitaires RDC Château	50 000,00	-50 000,00
	<b>TOTAL</b>		<b>66 100,00</b>

## Recettes d'investissement

Libellés	Désignation	Montant BP	DM
	<b>Virement de section à section</b>	<b>892 117,00</b>	<b>66 100,00</b>
	Virement à la section d'investissement	892 117,00	66 100,00
	<b>TOTAL</b>		<b>66 100,00</b>

Le Conseil valide à l'unanimité valide ces modifications budgétaires.

### **III - MODIFICATION DELIBERATION 2023-26 : REVISION LIBRE ATTRIBUTION DE COMPENSATION SAINT LO AGGLO**

Par délibération 2023-26, le Conseil a accepté une révision libre de l'attribution de compensation de Saint-Lô Agglo à hauteur de 10 €/habitant/an.

La modification de la délibération est adoptée à l'unanimité.

### **IV - CESSION PARCELLE 601 AE 330 – MANCHE HABITAT**

Mme Marie explique Par courriers en date du 3 juillet 2023 et 7 février 2024, la commune a informé Manche Habitat de la volonté de céder à titre gratuit la parcelle AE n°330 pour partie (environ 600 m<sup>2</sup>- Partie en vert), actuellement utilisée comme parking par les habitants de l'immeuble sis n°2 rue des Terriers.



M. le Maire informe le Conseil que le mini-golf est géré en partenariat avec Saint-Lô Agglo et notamment l'office de tourisme. Ce dernier encaisse les recettes pour le compte de la commune qui en reverse 25 %. Afin de formaliser ce fonctionnement, il convient de signer une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer la nouvelle convention et adopte les tarifs suivants au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Le service des évaluations a émis un avis favorable à cette cession.

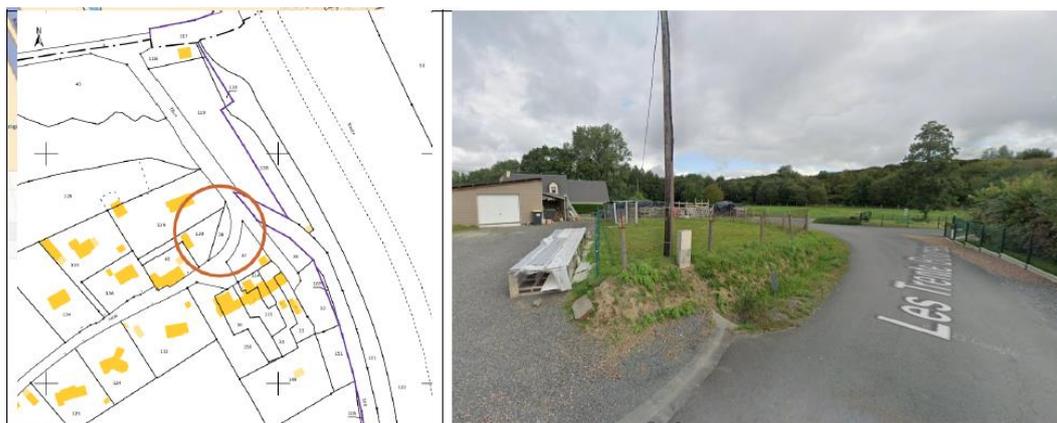
Il est proposé au Conseil à l'unanimité décide :

- la cession à titre gratuit par la commune de Torigny-Les-Villes de l'emprise foncière du parking jouxtant l'immeuble précité située sur la parcelle cadastrée section AE n°330p;
- la prise en charge à parts égales des frais de bornage par la commune de Torigny-les-Villes et Manche Habitat;
- la prise en charge des frais afférents à l'établissement et la publication de l'acte par Manche Habitat;
- la rédaction de l'acte par les services de Manche Habitat.

## **V – CESSION PARCELLE 601 224 XV 39**

Mme Ozouf informe le Conseil que M. et Mme Alain PILON se sont portés acquéreurs pour un montant de 2.5 €/m<sup>2</sup> d'une parcelle 224 XV 39 jouxtant le chemin rural N° 90 « trente bourses » à Guilberville d'une superficie de 240 m<sup>2</sup>.

Le service des domaines a émis un avis favorable pour cette cession.



Le Conseil à l'unanimité décide accepte cette session.

## **VI - PRODUITS IRRECOURVABLES**

M. le Maire fait part au Conseil Le comptable public informe la commune de Torigny-les-Villes qu'il n'a pu procéder au recouvrement des montants suivants :

Budget commune (location de salles des fêtes) : 256,65 €, Admission en non-valeurs.

Budget Danican (dette cantine) 1 229,24 €; Admissions en non-valeurs.

Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeurs de ces créances.

## **VII - MISE EN VENTE FERME DU BOIS.**

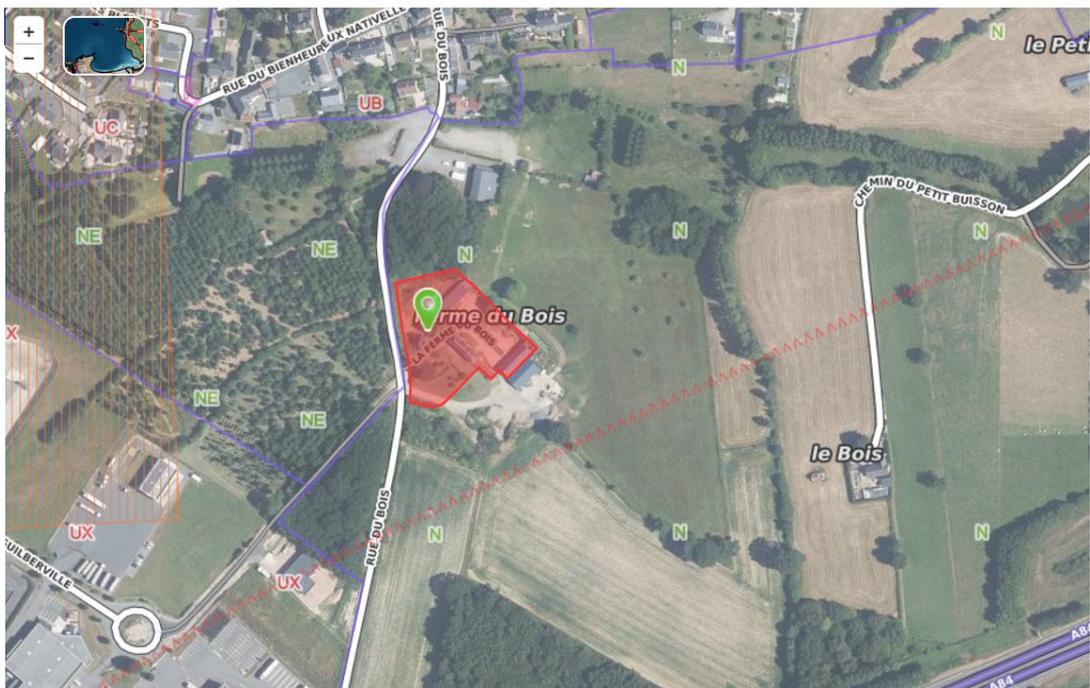
M. le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité plusieurs fois par des potentiels acheteurs pour acquérir la Ferme du Bois.

La commune est propriétaire des parcelles cadastrées section 224 XK 61 et 58 pour 5428 m<sup>2</sup> et 30 950 m<sup>2</sup>.

Sur la XK 61 : ancien corps de ferme avec une habitation en pierres couvert en ardoises, sur deux niveaux, deux grandes pièces, cuisine, au RDC, quatre grandes chambres, WC, salle d'eau au premier. Chauffage au fuel. Surface utile de 174 m<sup>2</sup> - Ensemble à rénover.

Dépendance indépendante en nature de hangar en pierres de 200 m<sup>2</sup> environ, en bon état. Autres granges en pierres dans la cour du bâtiment principal, à rénover.

La parcelle XK 58 est en nature de terre agricole.



Le Conseil souhaite réfléchir sur le périmètre à votre. Il demande que plusieurs agences immobilières soient sollicitées afin de réaliser des évaluations.

### **VIII - ACQUISITIONS PARCELLES 601 ZH 20 ET ZH 34**

Afin de constituer une réserve foncière, il est envisagé d'acquérir les parcelles 601 ZH 20 d'une superficie de 17 240 m<sup>2</sup> et 34 d'une superficie de 11 860 m<sup>2</sup>. Ces terrains jouxtent le complexe Vivien.



A l'unanimité, le Conseil décide d'acquiescer ces 2 parcelles pour un montant net vendeur de 25 000 €. Les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

### **IX - PRESENTATION DIVERSES OPERATIONS CESSIONS CHEMINS RURAUX**

Mme Ozouf présente diverses opérations de cessions foncières concernant des anomalies sur les chemins communaux lors du remembrement.

La commune souhaite aussi maîtriser le foncier des parcelles formant la place de la République à Guilberville. Les dossiers vont être finalisés et soumis à enquête publique avant la cession.

### **X - CREATION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU SERVICE DES ESPACES VERTS**

Afin de répondre aux besoins du service espaces verts, la commune envisage de créer un contrat d'apprentissage. Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage. L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans d'acquiescer des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

La rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Services techniques	Agent des espaces verts	CAP Jardinier - Paysagiste	2 ans

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette proposition.

### **XI - RESTAURATION DE TABLEAUX – SALONS PINEL**

M. Furcy présente les propositions de restauration des tableaux.

#### **la Crucifixion huile sur toile 43,5 x 59 I.M.H**

DEPENSES	MONTANTS HT	
Examens scientifiques	812,00	
Rénovation peinture	1 915,00	
Cadre	930,00	
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 657,00</b>	

RECETTE	MONTANTS HT	
DRAC (30 %)	1 097,10	
Département (20 %)	731,40	
Mécénat	A déterminer	
Commune (20 % minimum)	A déterminer	

#### **Le Baptême du Christ, huile sur toile 55,5 x 73,5cm I.M.H**

DEPENSES	MONTANTS HT	
Examens scientifiques	908,00	
Rénovation peinture	4 581,60	
Cadre	1 160,00	
<b>TOTAL HT</b>	<b>6 649,60</b>	

RECETTE	MONTANTS HT	
DRAC (30 %)	1 994,88	
Département (20 %)	1 329,92	
Mécénat		
Commune (20 % minimum)		

**Saint François d'Assise recevant les stigmates, peinture sur bois - 68,8 x 51,3 - I.M.H**

DEPENSES	MONTANTS HT	
Examens scientifiques	812,00	
Rénovation peinture	2 460,00	
Restauration ébénisterie	3 150,0	
Cadre	730,00	
<b>TOTAL HT</b>	<b>7 152,00</b>	

RECETTE	MONTANTS HT	
DRAC (30 %)	2 145,60	
Département (20 %)	1 430,40	
Mécénat	A déterminer	
Commune (20 % minimum)	A déterminer	

**Les Israélites recueillant la manne dans le désert, huile sur toile - 65 X 79 cm NON INSCRIT**

DEPENSES	MONTANTS	
Examens scientifiques	908,00	
Rénovation peinture	2 900,00	
Cadre	1 180,00	
<b>TOTAL HT</b>	<b>4 988,00</b>	

RECETTE	MONTANTS HT	
Non inscrit IMH		
Département		
Mécénat	A déterminer	
Commune (20 % minimum)	A déterminer	

L'unanimité, le Conseil valide ces propositions.

**XII - INFORMATION : POINT SUR LES DOSSIERS COMMUNAUX**

M. Garnier rappelle au Conseil que suite à l'appel d'offres de la Voirie, les 2 tranches de la rue du Stade seront réalisées en une fois.

M. Gallier précise que les 4 piliers du mur Grimaldi sont terminés. Les étalements provisoires ont été démontés.

Concernant le contentieux sur les tilleuls autour de l'étang, nous sommes dans l'attente du jugement qui devrait être favorable à la commune.

### **XIII - INFORMATION : POINT SUR LES DOSSIERS SAINT LO AGGLO**

Mme Ozouf précise au Conseil que les remarques de l'enquête publique ont été étudiées. Le document devrait être applicable à l'automne

Le club house du Tennis sera inauguré le 3 juillet 2024 à 16 h 30.

### **XIV – QUESTIONS DIVERSES**

A la question de M. Gilles, il est répondu que les toilettes rue Havin sont nettoyées pour le marché du lundi.

En ce qui concerne les caméras, M. le Maire rappelle la législation et les conditions d'utilisation. Il s'agit d'une procédure stricte sur réquisition. Le visionnage en direct n'est pas réalisé, le local est sécurisé et filmé en permanence. Enfin, le domaine privé est flouté.

La séance est levée à 22 h 30.